



Association Interprofessionnelle
de Santé au Travail de la Côte d'Or

Organisme de Formation agréé
N° déclaration d'existence 26 21 00437 21
SIRET : 77820794400134

FORMATION INTRA-ENTREPRISE

ANALYSE ERGONOMIQUE ET ACTION POUR LA REDUCTION DES TMS (troubles musculo-squelettiques)

□ OBJECTIFS :

- Former à l'analyse ergonomique des situations de travail
- Acquérir des connaissances et des outils pratiques d'analyse
- Appliquer les connaissances acquises et les outils, en analysant une situation de travail repérée dans l'entreprise

□ PUBLIC :

Salariés concernés d'entreprises adhérentes à l'AIST 21 :
Chef d'entreprise, chefs de projet, préventeurs, animateurs sécurité, membres du CHSCT, infirmière d'entreprise, ...

□ PROGRAMME INDICATIF :

➤ 1^{ère} phase : dépistage

- Comprendre la démarche générale de l'analyse ergonomique
- Connaître le risque TMS. De quoi parle-t'on ?
- Identifier les situations à risque (avec notions d'anatomie et principales pathologies)
- Repérer les situations à risque dans l'entreprise (outils : grille de dépistage sur modèle OSHA, questionnaire)

➤ 2^{ème} phase : analyse de la situation de travail

- Analyser les données de la phase de dépistage, choisir une situation de travail à étudier
- Analyser l'activité physique et ses déterminants
- Identifier les risques encourus pour la santé en fonction des normes en vigueur ou des angles d'inconfort physiologiques
- Utiliser un outil d'analyse (outil : fiche-synthèse de relevé d'observation)
- Savoir observer les situations de travail : Comment, quoi, pourquoi, sur quelle durée, ... ?
- Mettre en pratique en analysant la situation de travail choisie (en présence du formateur, durant 1 heure environ)

➤ 3^{ème} phase : analyse des données du terrain et recherche de solutions

- Analyser les résultats et savoir mettre en forme pour restituer (outil : tableau de synthèse - plan d'action)
- Savoir constituer et animer un groupe de travail, composé d'opérateurs volontaires et, selon les cas, de personnes des services support, dans le but de valider l'analyse réalisée et de rechercher des solutions viables et acceptées par tous

➤ 4^{ème} phase : suivi

- Réaliser un suivi pour une évaluation "à chaud" avec les stagiaires et la direction ou son représentant
- Réaliser un suivi à 6 mois environ pour évaluer les réalisations concrètes mises en œuvre sur le terrain

Un travail intersession a lieu entre chaque phase et pour mise en œuvre.

□ DUREE INDICATIVE DE LA DEMARCHE : le déroulement précis sera à définir avec l'entreprise.

- 4 jours environ (hors temps de préparation de l'animateur) répartis de la façon suivante :
- Phases préalables à la formation-action : environ 2 demi-journées
 - Formation-action des salariés (phases 1-2-3) : 2 jours (non consécutifs), soit 14 heures
 - Postérieurement à la formation-action : évaluation à chaud et à froid (phase 4) : environ 2 demi-journées

□ LIEU : dans l'entreprise.

□ TAILLE DES GROUPES FORMES : de 4 à 8 personnes (maximum) par groupe, lors de la formation-action.

□ FORMATEUR-ANIMATEUR : ergonomiste de l'AIST 21.

□ TARIFS INDICATIFS :

- Entreprises de moins de 10 salariés : prestation globale incluse dans la cotisation annuelle à l'AIST 21.
- Les phases préalables à la formation-action et le suivi (phase 4) sont incluses dans la cotisation annuelle à l'AIST 21.
- Participation financière demandée (phases 1-2-3) : tarifs et modalités sur demande.

Cette formation est imputable sur le plan de formation professionnelle continue (art. L.6313-1, L.4141-1 et suivants du Code du travail). Organisme de formation agréé par la DIRECCTE auprès de la Préfecture de la région Bourgogne sous le numéro 26.21.00437.21.

Toute inscription annulée moins de 8 jours ouvrables avant le début du stage sera facturée à raison de 60 % du coût unitaire (dépense non imputable au titre de la formation professionnelle continue).

□ CONTACTS :

- Votre médecin du travail
- Le service AST